

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 19 novembre 2015

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents excusés représentés : 6

absent excusé non représenté : 0

.....

L'an deux mille quinze, le 19 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h35), Mme Adeline TEULALE, M. Mohamed KACHOUR, M. Sylvain BERNARD, Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Sun-Lay TAN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

M. Franck SUREAU donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à Mme Claire KAHN, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Audrey MERET à partir de la délibération 2015.00134, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Mme Isabelle PEREIRA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Josiane MARCOU

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1er octobre 2015
Avis du conseil : A l'unanimité

2 - Intercommunalité - Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis
A l'unanimité,
EMET un avis défavorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale.

3 - SEMMY - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Aménagement du mail piéton et cyclable avenue des Martyrs de Châteaubriant - Quitus technique, administratif et financier

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE la reddition définitive des comptes à la somme de 1 350 626,40 € pour la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement du mail piéton et cyclable de l'avenue des Martyrs de Châteaubriant.

DECIDE de donner quitus à la SEMMY pour l'accomplissement de ses missions tant techniques, administratives que financières.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un mandat d'un montant de 2 560,04 € au profit de la SEMMY.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

4 - SEMMY - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Etude et aménagement de l'esplanade des acacias et la requalification de la rue Paul Langevin - Quitus technique, administratif et financier

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE la reddition définitive des comptes à la somme de 2 613 199,39 € pour la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'étude et l'aménagement de l'esplanade des acacias et la requalification de la rue Paul Langevin.

DECIDE de donner quitus à la SEMMY pour l'accomplissement de ses missions tant techniques, administratives que financières.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un mandat d'un montant de 1 301,67 € au profit de la SEMMY.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5 - SEMMY - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Etude et réalisation du groupe scolaire Jean de la Fontaine / Noël Fraboulet - Quitus technique, administratif et financier

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE la reddition définitive des comptes à la somme de 1 680 000 € pour la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à

l'étude et réalisation du groupe scolaire Jean de la Fontaine/ Noël Fraboulet.

DONNE quitus à la SEMMY pour sa mission tant technique, administrative que financière.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 70 957,30 € à l'encontre de la SEMMY.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6 - SEMMY - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Etude et réalisation de travaux de voiries et réseaux divers secteur moulin des marais - Quitus technique, administratif et financier

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE la reddition définitive des comptes à la somme de 775 423,93 € pour la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'étude et réalisation de travaux de voiries et réseaux divers secteur du moulin des marais.

DONNE quitus à la SEMMY pour sa mission tant technique, administrative que financière.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 10 716,17 € à l'encontre de la SEMMY.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7 - SEMMY - ZAC de la Vilette-aux-Aulnes - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Vilette aux Aulnes concédée à la SEMMY, qui comprend un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et en recettes, ci-annexé.

8 - SEMMY - ZAC de la Reneuse - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 20

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Reneuse concédée à la SEMMY, qui comprend un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et en recettes, ci-annexé.

9 - SEMMY - rapport annuel de la politique du logement social et d'attribution de logements pour l'année 2014

PREND ACTE du rapport annuel 2014 de la SEMMY relatif à son activité de bailleur social pour 462 logements conventionnés situés sur le territoire de MITRY-MORY.

10 - Accessibilité - Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) - Période 2016-2024

A l'unanimité,

APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée de la ville de Mitry-Mory

AUTORISE Madame le Maire à adresser les demandes correspondantes au Préfet ainsi que tous les documents s'y référant.

11 - Plan local d'urbanisme - révision allégée - prescriptions et définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

A l'unanimité,

DECIDE de prescrire la révision allégée du Plan local d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L.123-13 II du code de l'urbanisme.

APPROUVE l'objectif ci-dessus exposé.

FIXE les modalités de la concertation avec le public à savoir :

- parution d'une information dans le journal municipal
- parution d'un article sur le site internet de la Ville
- mise à disposition du public du dossier de mise en révision avec registre d'observation

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

DIT qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

DIT que conformément aux dispositions des articles L.123-6, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- au Président du Conseil régional d'Ile-de-France
- au Président du Conseil départemental de Seine et Marne
- aux présidents de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture
- au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains (STIF)
- à la commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- au Président de la Communauté de communes Plaines et Monts de France
- au Président du Syndicat intercommunal de la zone Industrielle de Mitry-Compans
- au Président du Syndicat mixte intercommunal d'étude, de programmation et de révision du schéma directeur Marne nord
- aux maires des communes limitrophes

DIT que conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération :

- sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune
- fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois
- mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

12 - Enquête publique unique concernant la construction par la société SEGRO TRADING France d'un entrepôt logistique situé rue Marcel Berthelot dans la Zone Industrielle de Mitry-Compans sur le territoire de Mitry-Mory

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	23 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUGOU, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	2 Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Farid DJABALI
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique déposée par la société SEGRO TRADING France sur le territoire de Mitry-Mory.

SOUHAITE que l'exploitant saisisse l'opportunité d'utiliser l'embranchement ferré qui dessert son site pour l'approvisionnement de son entrepôt.

NOTE AVEC SATISFACTION que les terres polluées seront évacuées vers un centre d'élimination agréé et non réemployées sur site.

13 - Aménagement - Convention avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Ile-de-France - Autorisation de signature

A l'unanimité,

ADOpte les termes de la nouvelle convention de la SAFER

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

14 - Constitution de partie civile dans l'affaire N° 14308000183 - Ministère Public c/ M. BRUNET Fliper - terrain sis chemin de Villeneuve

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune à la suite de l'engagement par Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal correctionnel de Meaux des poursuites à l'encontre de M. Fliper BRUNET.

SOLLICITE la remise en état des lieux sous astreinte, l'allocation de la somme de 5000 euros au titre des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi et le versement de 3000 euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.

15 - Acceptation définitive de la donation sans charges ni conditions, du bien immobilier sis 20 avenue de Londres appartenant à Monsieur Noël PUJOL

A l'unanimité,

ACCEPTÉ définitivement la donation, sans charges ni conditions, du bien immobilier sis 20 avenue de Londres, appartenant à M. Noël PUJOL.

PRECISE que l'acceptation a effet à compter de la date de la décision du maire n° 2015.00212 du 19 octobre 2015, portant acceptation à titre conservatoire dudit bien.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

CONFIE au notaire, Maître SERRANO Sylviane, 66 Ter avenue Henri Barbusse, 93290 Tremblay en France, la rédaction des actes afférents à cette donation.

DIT que les tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal.

16 - Accueil des gens du voyage - Mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) - Demande de permis d'aménager - Autorisation de signature

SUFFRAGES EXPRIMES :	33
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

HABILITE Mme le Maire à déposer une demande de permis d'aménager relative à l'aménagement du terrain appartenant à la SEMMY, sis 10-12 rue de Paris, cadastré section BI n° 23, en vue d'y accueillir des gens du voyage.

ACTE l'engagement de la ville dans la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS),

LANCE l'appel d'offre pour rechercher le bureau d'étude qui aura en charge le diagnostic social et les propositions d'actions,

AUTORISE Madame le Maire à formuler les demandes de subventions auprès du Département pour l'étude de diagnostic et de l'Etat pour le projet d'aménagement.

DEMANDE au Préfet de reconnaître le travail conséquent de la ville dans l'accueil de populations précaires issues de la communauté de gens du voyage, de l'accompagner dans son projet et de lui faire bénéficier des procédures accélérées d'expulsions en cas d'installations sans droits ni titres, notamment par l'agrément provisoire de ce terrain, telle que définie à l'article 9 de la loi du 20 juillet 2000 et par le décret n°2007-690 du 3 mai 2007.

17 - Education - Mise à jour du Projet éducatif de territoire (PEDT)

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du Projet éducatif de territoire

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à jour du Projet éducatif de territoire avec les services de l'Etat et la Caisse d'allocations familiales

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires découlant de la mise en œuvre de ce Projet éducatif de territoire

AUTORISE le cas échéant les dépenses et les recettes qui en découlent

18 - Classes de neiges - Organisation des séjours - année 2015-2016

A l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de neuf classes de neige d'une durée de 9 et 12 jours.

AUTORISE l'application des grilles de quotients et tarifs proposés.

DIT que le montant des dépenses estimées à 255 117 € ainsi que le montant des recettes seront inscrit au budget.

19 - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Rapport d'activité - année 2014

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du SIGEIF et son annexe relative aux chiffres clefs de la ville pour l'année 2014.

20 - Finances - annulation de titres de recettes

A l'unanimité,

ACCEPTÉ de renoncer au recouvrement des titres de recettes émis sur l'exercice 2015 pour un montant de 1059,06 €.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 67 Charges exceptionnelles fonctions 251, 421 pour un montant de 1059,06 €.

21 - Ressources humaines - Création d'emplois saisonniers pour la patinoire éphémère

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver la création de :

- 8 emplois saisonniers d'Agent d'animation, à temps complet, du 3 décembre 2015 au 2 janvier 2016, chargés d'accueillir le public et d'encadrer le dispositif, sur le grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 321 ;
- 1 emploi d'Educateur sportif, à temps complet, du 3 décembre 2015 au 2 janvier 2016, sur le grade d'Educateur des activités physiques et sportives, avec une rémunération correspondante à l'indice majoré 326.

PRECISE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2015, chapitre 012.

22 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs permanents.

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE l'évolution du tableau des effectifs.

DECIDE que l'emploi permanent de catégorie A, vacant au tableau des effectifs permanents, dans le grade d'attaché, à temps complet, pour exercer les missions de chargé de rédaction au sein de la Direction de la communication, et créé par le Conseil municipal il y a plusieurs années, destiné à être occupé par un fonctionnaire, pourra toutefois être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Cet agent serait alors recruté à durée déterminée, pour une durée maximum de 3 ans, compte tenu des besoins du service (développement du site internet de la ville et des supports de communication).

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période, si le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une formation et d'une expérience en communication similaire confirmée, d'excellentes aptitudes à la rédaction, de connaissances de l'environnement institutionnel et des partenaires locaux, mais aussi un vif intérêt pour les questions de communication publique. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DIT que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2015, chapitre 012, fonction 020.

23 - Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

PREND ACTE du tableau des décisions prises entre le 23 septembre 2015 et le 4 novembre 2015, soit les décisions numérotées 00192 à 00234 selon le tableau .

La séance est levée à 23H00

Le secrétaire de séance :

Mme Josiane MARCOUD